



Conseil communal de Dippach séances du lundi, 20 juin 2011

Administration communale
de
D I P P A C H

Notes à l'appui

ORDRE DU JOUR:

A) Séance secrète (à 9.00 heures) :

1. Personnel enseignant : Nominations et propositions de réaffectation aux postes à pourvoir qui avaient été déclarés au niveau de la liste afférente des postes vacants pour l'année scolaire 2011/12 (cycles 2-4).
 - *Les nominations et propositions devront se faire sur base des candidatures recueillies par Madame l'Inspecteur du ressort qui n'auront pas été retirées et en fonction des postes vacants publiés, à savoir quatre postes au sein des cycles 2 à 4 (surnuméraires), en suivant les dispositions de la nouvelle législation scolaire. Pour le poste publié au niveau du cycle 1 aucune candidature n'a été recueillie. Mesdames SCHLIM Nathalie et SEIWERATH Emmanuelle ont été proposées à la réaffectation, lors du vote secret.*
2. Poste de surveillante au niveau du transport scolaire : Démission d'une personne nommée pour assurer cette surveillance au niveau d'une course du transport scolaire.
 - *Madame Esperanza WESTER, nommée au poste de surveillante au niveau du bus scolaire qui dessert la localité de Bettange pour l'année scolaire 2010/11, demande démission de ce poste à partir du 7 juin 2011. Le conseil communal est appelé à se prononcer quant à cette demande de démission. La démission a été acceptée.*
3. Poste de surveillante au niveau du transport scolaire : Nomination d'une surveillante, assurant la surveillance au niveau d'une course du transport scolaire dans la commune de Dippach au cours de la deuxième partie du troisième trimestre de l'année scolaire 2010/2011, suite à la démission dont question au point qui précède - Décision.
 - *Madame Esperanza WESTER, nommée au poste de surveillante au niveau du bus scolaire qui dessert la localité de Bettange pour l'année scolaire 2010/11, ayant démissionné de ce poste à partir du 7 juin 2011, conformément au point qui précède, il a fallu procéder à son remplacement. Ainsi, il convient à présent de nommer à ce titre une personne devant assurer la surveillance en question pendant la deuxième moitié du troisième trimestre en cours. Madame Robertine SCHAUS de Schouweiler a accepté de se charger de ce poste pour la durée citée. Le conseil communal est appelé à procéder à la nomination afférente, ce qui est fait.*

B) Séance publique (à 9.15 heures) :

1. Engagement d'un salarié à tâche complète et principalement intellectuelle pour une durée de deux ans au poste vacant en ce sens (service technique) dans la carrière -D- - Décision quant au contrat de louage de service suite à la nomination du 21 mai 2011.-
 - *Suite à la nomination de Monsieur Daniel JUNGERS de Bettange au poste en question, lors de la séance du conseil communal du 21 mai 2011, il convient à présent de procéder à l'approbation de son contrat de louage de service à durée déterminée afférent. Approbation à l'unanimité.*

2. Contrat de louage de service entre la commune et la personne, assurant la surveillance au niveau d'une course du transport scolaire dans la commune de Dippach au cours de la deuxième partie du troisième trimestre de l'année scolaire 2010/2011 - Décision.
 - *Suite à la nomination dont question au point 3 de la séance secrète, il convient à présent de procéder à l'approbation de son contrat de louage de service à durée déterminée afférent. Approbation unanime.*
3. Acte notarié entre la commune de Dippach et la Lëtzebuerger Déiereschutzliga Asbl. en ce qui concerne l'acquisition par la commune d'une emprise au niveau de la rue des Romains à Dippach, en vue de l'aménagement d'emplacements de stationnement – Décision.
 - *Le collège échevinal a réussi à signer un acte notarié entre la commune de Dippach et la Lëtzebuerger Déiereschutzliga Asbl. portant acquisition par la première de fonds inscrits au cadastre de la commune de Dippach, section -A- de Dippach, au lieu-dit « rue des Romain », sous le N° : 948, d'une contenance de 1,62 ares. Ces fonds à acquérir au montant total de 1.215,00€ servira à l'aménagement d'emplacements de stationnement en supplément le long de la rue des Romains, afin de garantir un nombre d'emplacements suffisants aux riverains et à leurs visiteurs. L'acte en question reste à approuver par le conseil communal, ce qui est fait à l'unanimité.*
4. Urbanisme : Projet d'aménagement particulier à Bettange/Mess, au niveau de la rue de Dippach, au lieu-dit « Kettemeschbiérg » présenté par la société Beausite Bettange s.a., concernant l'aménagement de 12 lots destinés à la construction de 12 maisons unifamiliales étant partiellement jumelées – Décision quant à un avenant par rapport à la convention entre la commune de Dippach et le promoteur, fixant les modalités à observer lors de l'exécution du projet, approuvée le 21 mai 2011.
 - *Le PAP dont question et dont la procédure d'approbation a été menée à bonne fin prévoit l'aménagement d'un fossé ouvert de rétention et d'évacuation des eaux de pluie, côté rue. A la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, il est à présent proposé d'insérer dans la convention approuvée le 21 mai 2011 une disposition quant à l'entretien de ce fossé, par voie d'avenant qui reste à adopter par le conseil communal, ce qui est fait à l'unanimité.*
5. Travaux: Projet et devis en ce qui concerne la réfection de la façade de l'école « préscolaire » à Schouweiler et de l'ancienne Mairie à Schouweiler – Décision.
 - *Le budget des dépenses extraordinaires prévoit pour 2011 la réfection de la façade des immeubles de la partie de l'école fondamentale qui renferment les classes du cycle 1 à Schouweiler, ensemble avec la façade de l'ancienne Maire, vu leur état de vétusté avancé, leur aspect peu attrayant, ainsi que leur valeurs d'isolation thermique peu satisfaisantes. Ainsi, il est prévu de munir le bâtiment scolaire d'une façade isolante et de mettre en peinture celle de l'ancienne Mairie, au montant de 86.899,00€ (H.T.). Le devis afférent reste à adopter par le conseil communal. Il est à remarquer que les immeubles seront de même équipés de fenêtres qui correspondent aux besoins actuels. Ces aménagements ne sont par contre pas concernés par le devis dont question à ce point. Le devis est approuvé à l'unanimité.*
6. Cours de luxembourgeois: Nouvelle fixation de l'indemnité revenant au chargé de cours, responsable de cours de luxembourgeois.
 - *Il est proposé d'adapter à présent l'indemnité en question à 50,00€ par heure et ce à l'instar d'autres communes. Approbation unanime.*
7. Impôts communaux:
 - 7.1. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2012 - Décision.
 - *Les dispositions de la loi sur le « Pacte Logement » prévoient de nouvelles catégories d'imposition. Dans un ordre de maintenir la concordance parfaite entre l'ancien régime tel qu'il avait toujours été arrêté par le conseil et le nouveau régime, il est proposé de retenir les taux suivants, en tenant compte des nouvelles catégories : A: 240%; B1: 370%; B2/B5/B6: 240%; B3/B4: 130%. Approbation unanime.*
 - 7.2. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2012 - Décision.
 - *Proposition: 270%. Approbation unanime.*
8. Divers.

Schouweiler, le 20 juin 2011